

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 038-213800873-20250414-14_04_015_1R6-DE

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	3	
Pouvoirs :	6	
Votants :	26	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme KADRI, RANDON-BERNET, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à Mme LO CURTO, M. BELLABES à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à M. BOUVIER, M. GANDINI à Mme RENAUD, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 14_04_015_1R6

OBJET : Demande de renouvellement de cofinancement du poste chef de projet Petites Villes de Demain

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » et afin de mettre en œuvre le projet de revitalisation du territoire, le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 31 mai 2021 de créer un poste de chef de projet.

Ce poste a bénéficié d'un cofinancement de l'ANCT et de la Banque des Territoires qui doit être renouvelé, pour la période allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2021 approuvant la convention « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 créant le poste de Chargé de projets « Petites Villes de Demain » ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » en date du 19 mai 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2022 approuvant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de revitalisation des territoires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 approuvant la convention chapeau - opération de revitalisation pour Vienne Condrieu Agglomération et les communes de Vienne et Chasse-sur-Rhône ;

Vu la délibération n° 16_12_072_1R6 du conseil municipal du 18 décembre 2024, ayant pour objet « Demande de renouvellement de cofinancement du poste chef de projet Petites Villes de Demain » ;

Vu le plan de financement du poste de chargé de projets allant du 1^{er} juin 2025 au 31 mars 2026 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DU 1 ^{ER} JUIN 2025 AU 31 MARS 2026		RECETTES DU 1 ^{ER} JUIN 2025 AU 31 MARS 2026	
Coût annuel, charges comprises, du poste de chargé de projet « Petites Villes de demain »	51 756,61 €	ANCT – 50 %	25 878.31 €
		Banque des territoires – 25 %	12 939.15 €
		Commune de Chasse-sur-Rhône	12 939.15 €
Total	51 756,61 €	Total	51 756,61 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le plan de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;
- **SOLLICITE** le renouvellement du cofinancement de ce poste auprès de l'ANCT et de la Banque des Territoires au titre du dispositif « Petites Villes de Demain » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 24 avril 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 25 avril 2025.